

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU LUNDI 09 DÉCEMBRE 2024

Date de convocation : 03 décembre 2024

Nombre de Conseillers en exercice : 33

Délibérations	CONSEILLERS			
	Présents	Pouvoirs	Absents	Votants
Pour la délibération n°24-132 à 24-139 incluse	27	03	06	30
Pour la délibération n°24- 140 à 24-150 incluse	26	04	07	30

Secrétaire : Mme DUCASTEL

PRÉSENTS : M. PRIOLLAUD Maire, Mme TERLEZ (représentée à partir de la délibération n°24-140), M. BIDAULT, Mme PERCHET, M. PIRES, Mme ROUZÉE, M. DUVÉRE, Mme LANGEARD, M. BAUCHARD, Mme OUADAH Adjoints, MM. JUBERT, JUHEL, WUILQUE, Mme LETOURNEUR, M. GERMAIN, Mmes KOUYOUMDJIAN, VANDAMME, M. GAUTIER, Mme LEMAN, M. BAZIRE, Mm MICHAUD, M. NIEL, Mme DUCASTEL MM., RIVET, ORTEGA, Mme LÉOSTIC, MM. BALSAN, THOMAS Conseillers municipaux.

ABSENTS EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :

- Mme Anne TERLEZ ayant donné pouvoir à M. François-Xavier PRIOLLAUD (à partir de la délibération n°24-140)
- M. Daniel GERMAIN ayant donné pouvoir à Mme Marie-Dominique PERCHET
- M. Mikayil TOKDEMIR ayant donné pouvoir à M. Jean-Louis BAUCHARD
- M. Philippe BRUN ayant donné pouvoir à Mme Nolwenn LÉOSTIC

ABSENTS : MM. SAVY, Mmes SEGHIR, LESAULNIER

\$\$\$\$\$\$\$\$\$\$\$\$\$\$

DÉLIBÉRATION : 24-137 Subvention exceptionnelle à l'association l'ABRI pour aider au relogement des sinistrés de l'immeuble Hortensia

CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE

PAR TRANSMISSION EN SOUS-PRÉFECTURE

DES ANDELYS

1 2 DEC. 2024

PAR VOIE ÉLECTRONIQUE LE

AFFICHÉ LE

1 2 DEC. 2024

Le Maire

François-Xavier



Accusé de réception en préfecture
027 2127 03756-20241209-24-137EBBE
Date de transmission : 10/12/2024
Date de réception préfecture : 10/12/2024



Louvière



Accusé de réception en préfecture
027-212703755-20241209-24-137E00E
Date de télétransmission : 10/12/2024
Date de réception préfecture : 10/12/2024

N° 24-137

**SUBVENTION EXCEPTIONNELLE À L'ASSOCIATION
L'ABRI POUR AIDER AU RELOGEMENT DES SINISTRÉS
DE L'IMMEUBLE HORTENSIA**

RAPPORT

Monsieur le Maire rapporte que le 2 décembre 2024, un violent incendie s'est déclaré dans l'immeuble "Hortensia" situé rue de Belgique, dans le quartier de Maison Rouge à Louviers, provoquant l'évacuation immédiate de l'ensemble des occupants.

Le diagnostic effectué par les sapeurs-pompiers, confirmé depuis par le propriétaire de l'immeuble, MonLogement27, a conduit à la prise d'un arrêté interdisant l'accès à l'immeuble en raison des risques graves pour la sécurité publique.

À la suite de cette évacuation, les sinistrés, privés de leur domicile, ont été relogés temporairement ou durablement. Cependant, les futurs logements nécessitent des aménagements, notamment en termes de mobilier et d'équipements de première nécessité, pour permettre aux familles concernées de retrouver des conditions de vie décentes.

L'association L'Abri, acteur reconnu du territoire, intervient de façon récurrente pour déménager et rééquiper des logements au bénéfice des plus fragiles. Ainsi étaient-ils intervenus en 2022 en lien avec le Conseil départemental en coordonnant l'équipement de logements pour les réfugiés ukrainiens.

Dans ce contexte dramatique qui nécessite une très forte mobilisation, la Ville de Louviers souhaite soutenir l'action de l'association l'Abri au profit des sinistrés.

En concertation avec l'association, la Ville de Louviers propose de lui apporter un soutien financier avec le versement d'une subvention exceptionnelle de 5 000 €.

Le projet de convention, présenté en annexe, précise que l'usage de cette enveloppe se fera aux fins de financer l'aide apportée par l'Abri au relogement des locataires sinistrés de la résidence Hortensia.

Il est demandé aux membres du Conseil municipal d'approuver le projet de convention entre la Ville de Louviers et l'association « L'Abri ».

DÉCISION

LE CONSEIL, ayant entendu le rapporteur et après avoir délibéré,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2121-29,

Considérant l'urgence de la situation et la nécessité d'apporter un soutien aux victimes de l'incendie de l'immeuble Hortensia,

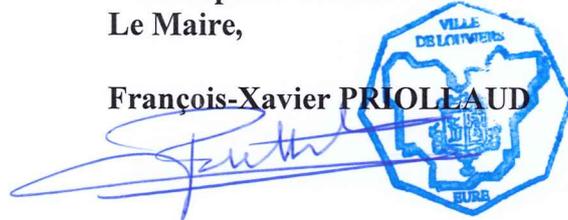
Considérant le projet de convention joint en annexe de la présente,

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention, les éventuels avenants qui s'avéreraient nécessaires et qui n'en modifieraient pas la nature, ainsi que tous documents afférents.

Adoptée à l'unanimité

**Pour copie conforme
Le Maire,**

François-Xavier PRIOLLAUD

The image shows a blue ink signature of François-Xavier Priollaud written over a blue official stamp. The stamp is octagonal and contains the text 'VILLE DE LOUVIERS' at the top and 'Maire' at the bottom, with a central emblem.